

# L'eau est précieuse !

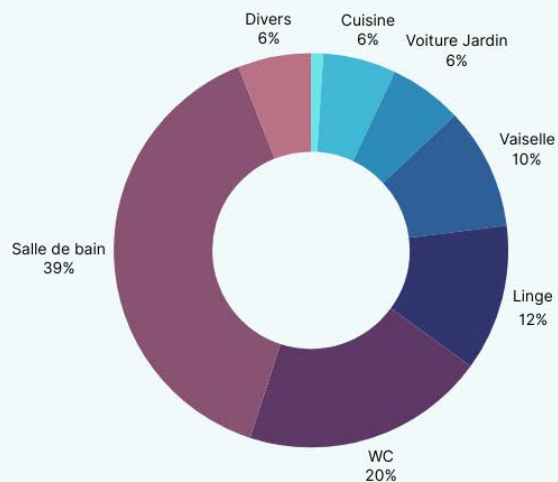
En période estivale sur le territoire de Beaume Drobie, c'est la panique : entre les sécheresses de 2022 et 2023, certains robinets sont restés à sec. Pour répondre aux aléas du changement climatique, faisons des économies d'eau !

La chasse d'eau est gourmande en eau potable : 1500 à 3000L par mois pour un foyer de 2 personnes. Pourquoi ne pas utiliser de l'eau de pluie ou des toilettes sèches pour éviter que de l'eau traitée finisse dans la cuvette ?



## Consommation d'eau moyenne dans les foyers Français

Source: EPTB du bassin versant de l'Ardèche



38% d'eau potable peut être économisé si on utilise l'eau de pluie dans son jardin, ses WC et son linge

Déposez un dossier sur le site internet  
[www.pays-beaumedrobie.com](http://www.pays-beaumedrobie.com)

## "SPEED"

### Pour qui :

- Particuliers propriétaires ou locataires (si accord du propriétaire) ayant un usage domestique de l'eau.
- Résidences principales et secondaires, gîtes (hors financement ADEME)

- Sont exclus les constructions neuves après 2020 pour les équipements de stockage (mais peuvent être éligibles aux autres systèmes d'économie d'eau)
- Commencer les travaux une fois le dossier validé et dans les temps imparti (2025-2027)



Avant le 15/01/2025

Dépôt du dossier et rendez-vous au bureau

03/2025

Choix des dossiers par jury

04/2025 au 06/2027

Commencement des travaux et visite du technicien

Fin 2027:

Suivi des consommations d'eau potable et résultats

Subvention versée 6 mois après la fin des travaux



## SERVICE AUX PARTICULIERS D'ECONOMIE D'EAU DOMESTIQUE

70% d'aides

Obtenez une subvention pour vos travaux afin de réduire votre consommation en eau potable

# La communauté de communes vous accompagne dans votre projet



## Travaux financés

- Installation de dispositifs d'économie d'eau (mousseur, réducteur de débit et/ou de pression, douche, WC, double chasse d'eau, ...)
- Installation de système d'assainissement peu ou pas consommateur d'eau (toilettes sèches, séparation à la source, ...)
- Installation de système de stockage des eaux de pluies et de dispositifs de réutilisation pour les usages « non sanitaires » et leurs études de dimensionnement, y compris la réponse aux obligations des installations (déconnexion des réseaux privés et publics...)
- Mise en place de système de suivi des consommations (compteurs, ...)

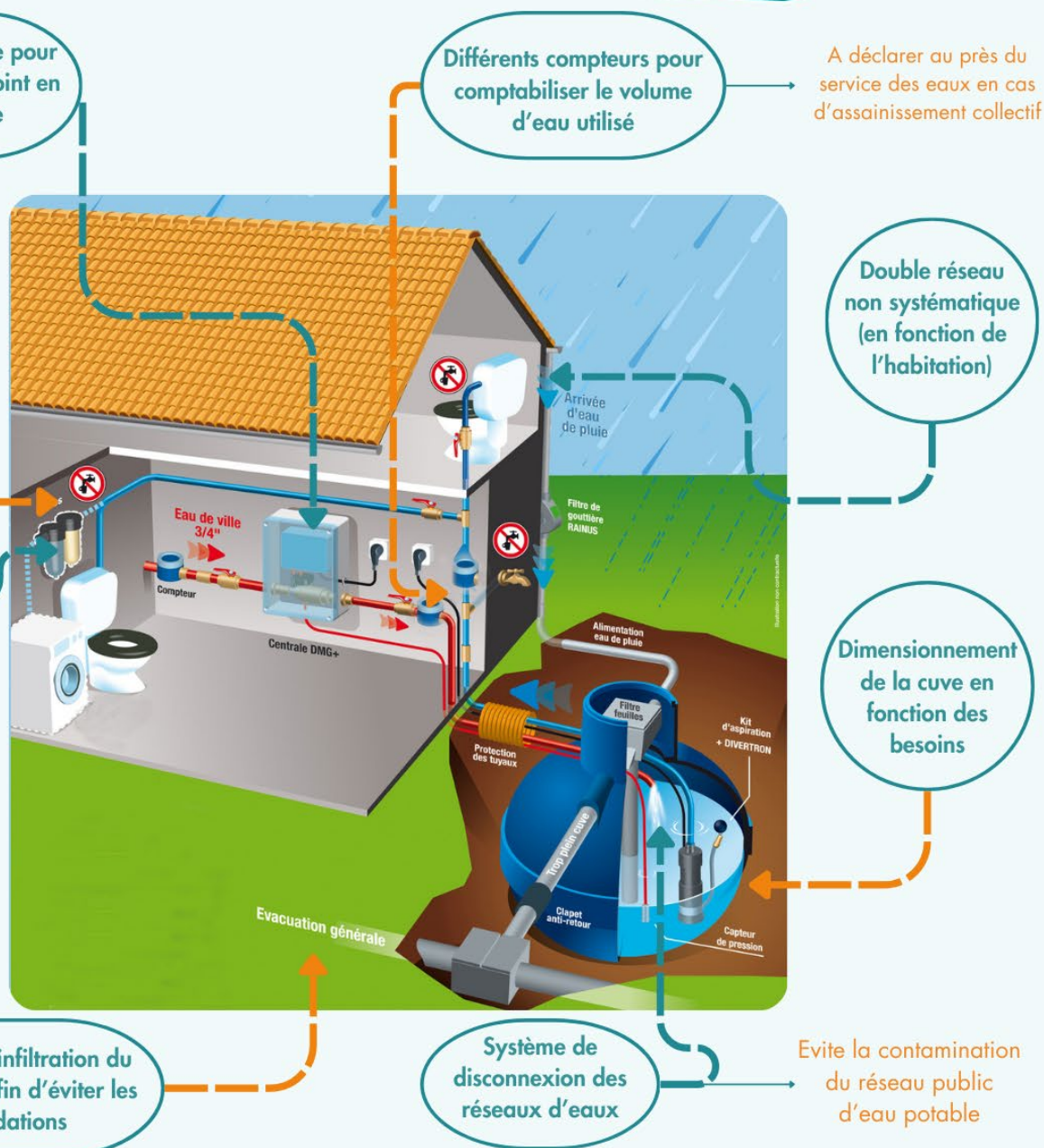
Pour aller plus loin :

- La réutilisation des eaux grises pour des usages non domestique - l'évaluation des risques sanitaires du projet sera une limite à l'expérimentation

Travaux avec un planché de 500 euros minimum de dépenses

### Communes du Pays Beaume-Drobie

BEAUMONT - CHANDOLAS - DOMPNAC - FAUGERES - JOYEUSE - LABLACHERE - LABOULE - LOUBARESSE - PAYZAC - PLANZOLLES - RIBES - ROCLES - ROSIERES - SABLIERES - ST ANDRE LACHAMP - ST GENEST DE BEAUZON - ST MELANY - VALGORGE - VERNON



Une électrovanne pour déclencher l'appoint en eau potable

Différents compteurs pour comptabiliser le volume d'eau utilisé

A déclarer au près du service des eaux en cas d'assainissement collectif

Double réseau non systématique (en fonction de l'habitation)

Dimensionnement de la cuve en fonction des besoins

Système de disconnexion des réseaux d'eaux

Evite la contamination du réseau public d'eau potable

Favoriser l'infiltration du trop plein afin d'éviter les inondations

Pictogramme eau non potable

Filtres réglementaires pour utilisation d'eau de pluie vers le lave linge/wc

## Exemple d'utilisation de l'eau de pluie dans la maison

